



Note de préparation – CA du 12 février 2018
Propositions de l'équipe pour l'évolution du CA

Après discussion en réunion d'équipe, voici nos réflexions pour participer à l'évolution du CA et de son mode de fonctionnement

Point 1 - Préparation et organisation du CA

Nous faisons le constat que la préparation et l'organisation du CA occupe une part non négligeable de notre temps de travail, entraînant parfois une surcharge pour certains d'entre nous. Nous proposons donc les évolutions suivantes :

- **Les salariés référents tournent tous les trois mois.** Cela nous permettra de mieux assurer le suivi, de mieux nous approprier la procédure, de gagner du temps et de limiter les surcharges de travail (*nous avons en effet identifié que chacun d'entre nous avait des pics des travail différent suivant les périodes de l'année*).
- Pour avoir un suivi cohérent de la part des administrateurs, nous proposons que **les administrateurs référents tournent également tous les trois mois.**
- **Transférer certaines tâches de préparation du CA aux administrateurs** En effet, ces tâches correspondent au rôle de "secrétaire" que le CA a décidé d'assumer de façon collégiale (mais actuellement ce rôle est assuré par les salariés). Pour cela, nous proposons aux administrateurs de se saisir des espaces de travail collaboratif que nous mettons en place et développons dans l'espace administrateur du site <http://www.terredeliens-iledefrance.org/>

Point 2 : Rythme des CA

Un CA par mois, en plus d'être une charge de travail pour l'équipe, demande une forte mobilisation des administrateurs. Nous proposons de faire évoluer ce rythme à **un CA toutes les 6 semaines**. Cela doit amener à une réflexion sur le rôle et la place des différents pôles et de l'interpole.

Point 3 : Mandat et renouvellement des administrateurs

Afin d'assurer la diversité des compétences au sein du CA, nos propositions sont les suivantes :

- Entamer un travail **d'identification des compétences qui manquent au CA**. Cela nous permettrait de construire ensemble un programme de formation pour les administrateurs et une stratégie pour le recrutement de nouveaux candidats.
- **Ouvrir une discussion sur la durée et le renouvellement du mandat des administrateurs**. la règle actuelle est de 3 ans renouvelables sans limite ; or des pratiques conseillées pour assurer le meilleur équilibre entre continuité et renouvellement démocratique reprennent des mécaniques comme:
 - Le renouvellement des membres du conseil d'administration par tiers, tous les deux ans.
 - Une période de deux années sans mandat entre deux mandats.
 - Une clause spécifique pour fixer les conditions de perte de la qualité d'administrateur (défaut de paiement de cotisation, absentéisme aux réunions du conseil, etc.).

Point 4 : Voix des salariés au CA

Nous demandons d'avoir une voix au CA pour les salariés. En effet, actuellement, notre position nous donne un accès à l'information et donc un pouvoir très grand. Nous pouvons exercer ce pouvoir de façon inconsciente. ***Nous souhaitons donc exprimer notre avis (de façon collégiale et non pas individuelle), là où nous en ressentons la nécessité*** : cela nous aiderait à mieux assumer notre rôle de relais d'information/animation en toute neutralité.